

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 14  
 Votants.....15  
 Procurations..... 1

Date de la convocation : 24/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 28 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELLEU Françoise, JUANABERRIA  
 Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS  
 Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS  
 Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS** : Madame MASSON Aurélie a donné à Monsieur Claude  
 VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour  
 remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 11****BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT****AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le CFU de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2024 au budget annexe de l'assainissement (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 10 147.10 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 46 474.69 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2024 de la section d'investissement est de 56 245.63 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 77 586.10 € ;

Considérant que les restes à réaliser du budget annexe de l'assainissement sont de 232 510.82 € pour les dépenses d'investissement et de 207 685.00 € pour les recettes d'investissement ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de l'assainissement 2025 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 46 474.69 € ;
- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de l'assainissement 2025 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 77 586.10 € ;

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire  
 Claude VIDAL*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le .....28/03/2025
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....28/03/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.